

CTP des DDI institué auprès du Premier ministre
Réunion du 1^{er} septembre 2011
Salle de la Chapelle
32, rue de Babylone - 75007 PARIS

ETAT DES PARTICIPANTS

Représentants de l'administration

Serge LASVIGNES, Président
Jérôme FILIPPINI
Michel DUVETTE - DDTM Gironde
Hélène EYSSARTIER - MEDDTL
Frédéric GUEUDAR-DELAHAYE - SGG
Philippe MERILLON - MAAPRAT
Patrick MILLE - DSAF
Jean-Marc MOULINET - SGG
Pierre FOND - DGCCRF
Christine MOURRIERAS - DDPP Sarthe
Françoise JOLLY - DSAF

Experts de l'administration

Danielle CHAMPION - Min. sociaux
Olivier MARY - SGG
Corinne QUOD - DISIC

Représentants du personnel

Patrick HALLINGER - CGT
Didier HOREAU - CGT
Dominique PANICO-MIALON - CGT
Jocelyne PELE - CGT
Nicolas MAYER - CGT
Alice SILIADIN - CGT

Laurent JANVIER - FO
Joël CANGE - FO
Patrick MAITRE - FO
Patrick CHOPIN - FO
Jean-Louis JARGEAU - FO
Bernard ROUSSET - FO

Philippe COSTA - UNSA
Daniel PUIGMAL - UNSA
Patrick DURBANT - UNSA
Franck BAUDE - UNSA

Colette ANDRE - CFDT

Expert à la demande de FO

Colette CORDOLIANI (DDCSPP Haute Corse)

Expert à la demande de la CFDT

Serge WEILAND (DDCSPP Eure-et-Loir)

Experts à la demande de la CGT

Monique NICOLAS (DDCS Gironde)
Elisabeth HUSTE (MEDDTL)
Dominique BRICE (centre prest ing inform Metz)
Stéphane ROUZIER (SNACCRF)

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Après le boycott du CTP du 28 juin, le SGG avait acté le principe d'une réunion qui s'est tenue le 19 juillet. Nous avons demandé d'être destinataire de l'intégralité des rapports d'inspection.

Nous constatons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu ces documents. Nous venons de recevoir une convocation pour des réunions les 12 et 13 septembre sur les missions des services.

C'est en réponse à une demande formulée par la CGT de longue date. Au premier septembre, nous n'avons cependant pas les documents de travail pour ces réunions.

Nous n'avons pas non plus aujourd'hui connaissance de tous les projets stratégiques des ministères et leurs déclinaisons dans les services ministériels, dans les régions et DDI. De même, nous n'avons pas connaissance du contenu des schémas régionaux et départementaux. C'est pourquoi la CGT demande l'ouverture d'un travail en profondeur avec un calendrier de réunions portant sur l'état des lieux, le bilan d'une année de fonctionnement des DDI et les perspectives sectorielles et transversales en matière de missions.

Comme nous l'avons exprimé dans la lettre ouverte adressée au Secrétaire général du gouvernement, nous récusons une conception du dialogue social qui se résumerait à «simple information descendante». Nous demandons un dialogue social de qualité nous permettant d'exprimer le ressenti et les attentes de nos mandants.

A cette fin, nous sommes maintes fois intervenus pour mettre fin à l'hémorragie des emplois dans les DDI et que les moyens mis à disposition soient à la hauteur des enjeux. La CGT rappelle son attachement à l'aménagement cohérent, social et durable du territoire dans l'intérêt des populations. Pour la CGT, l'échelon départemental et régional sont des maillons indispensables pour répondre aux besoins des citoyens.

Quant aux droits et garanties collectives, nous exigeons le respect des droits des personnels notamment dans le cadre de l'examen des règlements intérieurs locaux des DDI. Aussi, nous demandons la mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre de la circulaire sur le temps de travail. Cette commission de suivi pourrait également traiter de la situation sociale dans les services.

Concernant le point relatif à l'entretien professionnel, nous avons insisté sur le cadre collectif dans lequel doit s'inscrire l'évaluation du travail des fonctionnaires. Nous constatons que les textes soumis au vote ne répondent pas à notre attente et conduisent à mettre en place une GRH que nous récusons. Nous ferons cependant des propositions d'amendements.

La CGT attire de nouveau l'attention sur les conditions dans lesquelles va se terminer l'exercice budgétaire dans les DDI et le risque de blocage du fonctionnement des services avec des retards très importants dans la liquidation des factures. Quel pourcentage sera consacré au budget 2012 pour honorer le reste à payer 2011 sur fond de nouvelles annonces de réduction de crédits ?

La CGT vous demande d'être porteur auprès du Premier ministre de la nécessité d'un changement de cap permettant aux services et aux agents d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL DES DDI DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

"Avant d'examiner l'ordre du jour et de répondre à votre proposition d'organiser des groupes de travail spécifiques, nous souhaitons faire une déclaration générale sur le contexte financier et économique de notre pays, qui va impacter le fonctionnement de nos services.

Après les annonces faites par le Premier Ministre sur la réduction de la dette publique, nous ne pouvons pas passer sous silence l'effort supplémentaire de réduction des dépenses de l'Etat qui sera demandé à nos Administrations.

Ce CTP se réunit donc dans un contexte de rigueur budgétaire sans précédent, accentuant encore les conséquences de la RGPP et qui prend pour prétexte la crise financière. Le seul objectif est de réduire, par tous les moyens, la dette publique, au risque de plomber la croissance.

Si l'UNSA ne nie absolument pas la crise financière et économique que traverse notre pays, vous ne serez pas surpris que nous ne partageons pas le diagnostic du Premier Ministre sur cette crise. Le Gouvernement combat, depuis 2007, la crise par des plans de rigueur successifs, sans jamais parvenir à réduire les déficits.

Or, les déficits ne sont pas liés à l'excès des dépenses publiques mais à un défaut de recettes, ce qui est reconnu par de nombreux économistes. Ils sont la conséquence directe de la politique fiscale et budgétaire menée par le Gouvernement.

Alors que dans certaines DDI, nous sommes déjà en situation financière tendue, le Premier Ministre demande un effort supplémentaire à nos Administrations, de l'ordre d'un milliard d'euros pour l'ensemble de nos Ministères. La situation va devenir ni gérable, ni tenable à moyen terme. D'ailleurs, certains de nos directeurs n'hésitent plus à nous le faire savoir. Il est vrai qu'il s'agit d'entretiens informels, mais la réalité des faits est malheureusement têtue.

Parallèlement à cela, nos mutuelles seront mises à contribution par le doublement de la taxe sur les contrats solidaires et responsables des complémentaires "santé". L'inévitable hausse des cotisations amputera alors d'autant le pouvoir d'achat des agents publics, à l'instar du relèvement des taux de cotisation retraite.

Vous comprendrez aisément que la coupe est pleine, parce que l'ensemble de ces mesures ne contribue pas à redonner espoir et confiance aux personnels !

Pour revenir maintenant aux sujets qui nous préoccupent et en dépit de ce contexte désagréable, nous prenons acte de votre volonté de mettre en place des groupes de travail qui, espérons le, contribueront à apporter des solutions aux nombreuses interrogations des personnels et à échanger dans un climat constructif. En revanche, nous souhaitons que les propositions de notre organisation syndicale soient entendues lors des groupes de travail.

Nous vous avons interrogé sur la lisibilité des missions, sur l'articulation de la chaîne de commandement entre les différents niveaux d'intervention et sur les moyens mis à la disposition des DDI.

Parmi toutes les questions qui ont été abordées à l'occasion de la rencontre du 19 juillet dernier, certaines méritent une réponse de votre part aujourd'hui.

Qu'en est-il des projets des Préfets sur la mutualisation des fonctions support et les SPSI, car nous avons beaucoup de difficultés à obtenir leurs feuilles de route ?

Comptez-vous toujours refuser notre demande d'obtenir l'intégralité des audits effectués dans diverses DDI ?

Pouvez-vous enfin rassurer les personnels qui pensent à juste titre que la mise en place des SIDSIC est une première étape visant à dépouiller les DDI en les transformant en services rattachés aux préfectures ?

Si nous sommes conscients que ces différents chantiers sont à la fois complexes et lourds à mettre en œuvre, admettez que les personnels qui font preuve de beaucoup de réactivité et de professionnalisme depuis la mise en place des DDI, finissent aujourd'hui par être démotivés, voire résignés et subissent ou constatent autour d'eux l'émergence de la souffrance au travail.

Enfin, nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, d'intervenir auprès du DDT de la Creuse pour débloquer la situation entre les personnels et ce dernier car les représentants du CTP refusent toujours de siéger dans cette nouvelle instance.

Il faut, Monsieur le Secrétaire Général, et ce sera notre conclusion, redonner très vite du sens au travail et, osons l'affirmer, redonner de la dignité aux personnels."



Paris, le 1^{er} septembre 2011

Comité technique paritaire des DDI du 1^{er} septembre 2011

Déclaration FORCE OUVRIÈRE :

CTP des DDI - épisode III bis : Gestion des affaires courantes? Pas si sûr...

Monsieur le Président,

A l'issue d'un été marqué par le boycott unitaire du précédent CTP, **ayant concrètement débouché à ce stade sur une première réunion d'échanges le 19 juillet dernier à Matignon en rapport avec la question centrale de l'adéquation missions/moyens**, nous voici aujourd'hui convoqués pour traiter des **sujets liés à l'évaluation des agents et la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.**

D'aucuns pourraient penser qu'il s'agit là simplement de points d'intendance, sans impact ni enjeu pour les DDI et les agents les composant. Autant préciser que nous ne souscrivons pas à ce point de vue.

FORCE OUVRIERE a toujours été opposé au principe même de l'expérimentation de l'entretien professionnel, dispositif alimentant très directement l'individualisation des rémunérations, alors que **l'atteinte des objectifs assignés au Service public est conditionnée à la mobilisation d'un collectif de travail ... en aucun cas à une somme d'individualismes œuvrant en concurrence mutuelle !**

Atteinte d'objectifs ?

Parlons-en !

Au delà de ces questions de principe incontournables, comment pouvez-vous imaginer qu'un tel exercice d'évaluation puisse être conduit dans un climat un tant soit-peu serein et objectif, **dans un contexte « RGPPesque » de réorganisation continue, de suppression ou de transferts de missions et de repositionnements individuels induits en cascade.**

Ainsi, comme nous l'exprimions déjà à l'occasion du précédent non-CTP des DDI, plutôt que les agents, **le temps ne serait-il pas venu d'évaluer la RGPP et ses promoteurs inconditionnels ?**

De ce point de vue, **les déclarations estivales de la ministre du Budget et de la réforme de l'État**, vantant les vertus supposées de la RGPP sur la "planète fonction publique", **semblent désormais bien isolées et en décalage avec la réalité des faits démontrés.**

Pour FORCE OUVRIÈRE, si le Service public conserve encore à ce jour une bonne image en dépit de l'ensemble des attaques subies ces dernières années, ceci est essentiellement à mettre au crédit de la mobilisation collective et indéfectible des agents, malgré leurs conditions de travail dégradées.

Dès lors, quelles que soient les améliorations techniques obtenues en amont de ce CTP pour le cadre d'entretien, **nous ne pouvons souscrire à la généralisation d'un dispositif conduisant à la stigmatisation individuelle et plaçant un coin dans la gestion ministérielle des agents, et ce bien au delà de ceux exerçant en DDI.**

Concernant le cas des SIDSIC, nous prenons acte des quelques avancées de la circulaire du 19 août 2011 en matière de délais de mise en œuvre (portés à la fin de l'année au lieu de l'été tel que prévu initialement) et de garanties initiales apportées en matière de gestion des agents concernés (gestion ministérielle dans le cadre d'une mise à disposition), **tout en émettant certains doutes et inquiétudes sérieuses sur leur pérennité dans le temps (dimensionnement en effectifs déjà remis en cause en 2012, positionnement « précaire » sous forme de mise à disposition révoicable tous les 3 ans notamment), plaçant les agents dans une situation plus qu'inconfortable à l'heure du « choix » qui leur est proposé.**

Par ailleurs, tout en souscrivant au souci de développer le fonctionnement en réseaux de compétences locales, qui n'ont pas forcément tous attendu la RéATE pour exister, **nous ne pouvons que regretter que le domaine de l'information et de la communication fasse l'objet d'une mutualisation centralisée alors que d'autres formes plus souples auraient pu être privilégiées.** Au risque d'un éloignement plus ou moins rapide du service rendu vis à vis de ses bénéficiaires, **portant les germes d'une baisse de qualité de service et de foisonnement des moyens consacrés** (CHORUS en est l'archétype !).

Ainsi, sans préjuger des propositions issues des schémas régionaux en cours d'analyse par vos soins (et en la matière il est difficile de préjuger tant le niveau de concertation au niveau local est pour le moins variable), **la constitution de ce nouveau service fait rimer pour les DDI « mutualisation » avec « ponction », avant -pourquoi pas ?- de franchir l'échelon « externalisation »?** Il n'y aurait en la matière rien d'étonnant puisque la lettre de mission du ministère du budget au délégué de la mission d'évaluation des politiques publiques en date du 31 mai dernier **place explicitement la mutualisation comme une étape préalable à l'externalisation des missions correspondantes.**

Pour terminer, **nous prenons acte du non-report à l'ordre du jour du point relatif à la mise en place des primes de restructuration au sein de certaines DDI**, sujet pourtant affiché comme urgentissime aux yeux de l'administration au début de l'été.

Que doit-on y voir ?

- **Un premier signe de l'impact des mesures de rigueur annoncées le 24 août** (il n'y aurait plus de quoi honorer leur paiement)?
- **L'identification** suite à nos remontées « terrain » **que certaines situations locales étaient moins claires qu'il n'y paraissait?**
- **Ou bien enfin une prise de conscience** suite à nos premiers échanges en lien avec la question de l'adéquation missions/moyens, ainsi que des conclusions du rapport sénatorial sur la RGPP, **que les implantations territoriales des DDI constituent un réel atout à préserver et valoriser, et non un reliquat démodé à supprimer à la première occasion au gré des réductions d'effectifs et contraintes immobilières?**

De ce point de vue, **FORCE OUVRIÈRE demande que cette prime de restructuration soit muée en une prime de territorialité permettant un renforcement de l'attractivité des postes correspondants.**

Autant de vastes sujets que nous aurons bien entendu l'occasion d'approfondir lors des prochaines échéances de concertation relatives à la question missions/moyens, au cours desquelles FORCE OUVRIÈRE confirmera les éléments de diagnostic portés à votre connaissance dès le 19 juillet dernier, ainsi que ses revendications portant notamment sur:

- ✓ l'application d'un moratoire sur les baisses d'effectifs au niveau départemental dans le cadre des dialogues de gestion 2012, baisses aucunement justifiables au titre des « ajustements » et « évolutions » envisagées à court ou moyen terme,
- ✓ la mise en place d'un observatoire de l'évolution des effectifs aux différents niveaux d'exercice des missions (remontant avant le « big-crunch » du 01/01/2010),
- ✓ une consolidation des effectifs consacrés aux moyens supports de proximité indispensables au maintien « à flots » des services, en sortant des logiques de « ratios »,

- ✓ la restauration des conditions indispensables pour renouer une réelle articulation entre directions régionales et départementales, dans le sens d'une complémentarité et non de concurrence ou d'enjeux de pouvoirs et de répartition de moyens,
- ✓ la mise en place d'un travail prospectif intégrant les besoins liés aux nouvelles missions alimentant le quotidien des services ... et pourtant totalement absentes des débats à ce stade,
- ✓ la prise en compte effective des dommages collatéraux entraînés par certaines réformes envisagées sur l'état des finances publiques des collectivités (en écho au rapport sénatorial sur la RGPP),
- ✓ l'intégration des dimensions liées à l'aménagement des territoires (en écho là aussi au rapport sénatorial sur la RGPP) dans les réformes et évolutions envisagées, avec en conséquence un moratoire sur les opérations de fermeture dogmatique des unités territoriales des DDI.

Et nous profiterons de l'ouverture de ce CTP pour inaugurer une série de « Questions qui fâchent », documents dont la vocation sera d'éclairer nos prochaines échéances de travail, avec à l'affiche de ce premier numéro :

**« Le coeur de missions des DDI attaqué:
La toute jeune RéATE déjà déstabilisée par la RGPP? »**

Dossier que nous diffuserons demain, 2 septembre 2011.

